



**Marie de Valigny**  
**15 route d'Ainay – 03360**  
**Tél. : 04.70.66.60.77**  
**Courriel : [mairie@valigny.fr](mailto:mairie@valigny.fr)**  
**[www.valigny.fr](http://www.valigny.fr)**

**A Madame la Directrice académique de l'Allier**

Objet : journée de mobilisation contre la fermeture de nos écoles rurales

Madame la Directrice académique,

Nous vous remercions pour l'octroi d'un moyen supplémentaire au RPI Coulevre-Valigny, qui a permis d'accueillir à Valigny 9 enfants de CE1, CE2 et CM1, cette année scolaire.

Nous avons bien noté que vous confirmez, par courrier du 24 avril dernier, la suppression d'une classe du RPI Coulevre -Valigny pour la rentrée 2026, et votre décision de fermer la classe de l'école de Valigny, pour regrouper les deux classes restantes à Coulevre.

Cette décision appelle plusieurs commentaires de notre part :

1. L'effectif 2026 du RPI sera supérieur à celui de 2025 : 24 élèves en 2025-2026 et 31 élèves en 2026-2027, issus respectivement de :
  - Valigny : 9 élèves
  - Isle et Bardais : 4 élèves
  - Lurcy levis : 3 élèves
  - Coulevre : 15 élèves
  - et 5 enfants en TPS : 4 enfants de Coulevre et 1 de Valigny

Le regroupement envisagé risque par conséquent de conduire l'école de Coulevre à devoir gérer des classes de grande taille.

En effet, en l'état actuel des prévisions d'inscription, les deux enseignantes auront à assumer deux classes regroupant pour l'une les maternelles (14 élèves + 5 TPS) et pour l'autre les enfants de CP au CM2 (17 élèves).

De plus, l'ouverture de la garderie de Coulevre (prévue à 7h à la rentrée 2026 au lieu de 7h30) pourrait conduire à des inscriptions supplémentaires qui risquent de charger un peu plus les deux classes restant à Coulevre.

2. Il est à craindre que ce projet de regroupement rende plus difficile la mise en œuvre des mesures liées au statut de Réseau d'Education Prioritaire de notre secteur.

Notamment, les ressources actuellement disponibles pour accompagner les élèves en difficulté (RASED) ne permettront pas de couvrir les besoins du secteur regroupé.

3. Valigny est un village classé Zone France Ruralité. En termes d'aménagement du territoire, la suppression de la classe de Valigny porte un coup sévère aux projets de développement de notre commune, qui visent à renforcer son attractivité.

Au demeurant, cette suppression ne reflète aucunement les propos tenus par le ministre de l'Education Nationale, Edouard Geffray, tenus dans La Dépêche de Toulouse du 17 avril 2026 transcrits ci-dessous (extraits) :

« S'il ne faut pas faire de la question des effectifs l'alpha et l'oméga de la réussite scolaire, il faut bien sûr profiter de l'opportunité démographique pour baisser le nombre d'élèves par classe. (...) Il faudrait qu'on arrive à se rapprocher progressivement de la moyenne de nos pays voisins au cours des prochaines années, autour de 19 élèves par classe. Mais une moyenne ne dit pas tout, car il y a des endroits où on a **8 ou 9 élèves par classe**, et d'autres classes à 25, 26, voire parfois 27 élèves. La priorité est donc à la fois de **limiter autant que possible les fermetures de classes**, et de mettre des effectifs là où nous avons encore des classes très chargées. (...) D'abord, **on ne ferme pas d'école sans l'accord du maire** [Vous avez bien lu !] **C'est un engagement réaffirmé**. Deuxième chose, il est évident que ça n'a pas le même effet de fermer une classe à Paris et de fermer une classe dans un petit village rural parce que d'un côté, j'ai une offre scolaire très dense, et de l'autre non. Le troisième élément, qui est le plus important à mes yeux, c'est qu'il nous faut renouer avec l'idée que **l'école est un élément d'aménagement du territoire**. (...) Ce que je souhaite, c'est que nous inversions la logique, pour partir des besoins, de ce que devrait être l'implantation scolaire sur le terrain, pour en déduire après les moyens nécessaires. C'est une vraie révolution. Nous allons sélectionner une quinzaine de départements, à titre expérimental, pour que les acteurs locaux construisent ensemble leur carte scolaire au regard des effectifs et des contraintes de transport, notamment. (...) Nous devons maintenir l'accessibilité de l'école publique pour tous. C'est précisément pour cette raison que nous devons prendre l'engagement de ne pas être dans une logique purement mathématique sur le maillage territorial. Le sujet, c'est de continuer à faire vivre le contrat social qui existe dans notre pays, selon lequel **l'École est un service public de proximité. Si telle école est un élément vital de son territoire, ça implique de la laisser ouverte, même si elle a peu d'élèves.**»

5. Les locaux de l'école de Valigny seront vacants à la fin du mois de juin, et demeurent parfaitement opérationnels (y compris la cantine) pour accueillir une nouvelle classe dès la prochaine rentrée scolaire.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous invitons respectueusement à reconsidérer la position de l'Académie quant au futur de l'école de Valigny, en vous assurant de la mobilisation de la municipalité et de l'ensemble des Valignaises et des Valignois pour assurer à nos enfants un environnement éducatif de proximité et de qualité.

Restant à votre disposition pour toute discussion, veuillez agréer, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos salutations bien distinguées.

A Valigny, le 18/05/2026,

Le Maire, Marie Millerat-Daldin